



Haut Conseil de la santé publique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Préserver l'efficacité des antibiotiques reste, en France, un problème de sécurité sanitaire et de santé publique

Paris, le 6 avril 2011

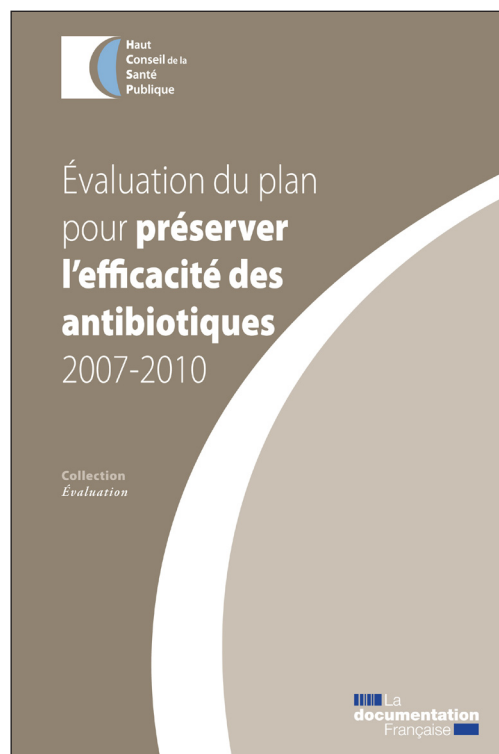
A l'occasion de la Journée mondiale de la santé consacrée à la lutte contre la propagation mondiale de la résistance aux antimicrobiens, le Haut Conseil de la santé publique publie un rapport d'évaluation du plan national pour préserver l'efficacité des antibiotiques 2007-2010. Cette évaluation a été menée à la demande de la Direction générale de la santé.

Il y a 10 ans, la France, avec 100 millions de prescriptions par an, était en tête des pays européens pour la prescription d'antibiotiques en ville et au troisième rang pour la prescription hospitalière, sans que la santé des Français ne puisse justifier cette situation. Notre pays atteignait des taux records de proportions de souches résistantes et d'incidence d'infections à germes résistants aux antibiotiques parmi certaines espèces bactériennes, tant en milieu ambulatoire (pneumocoques, streptocoques du groupe A) qu'à l'hôpital (staphylocoques dorés résistants à la méticilline).

La consommation globale d'antibiotiques en France a nettement diminué entre 2000 et 2008 : de 15 à 20% en ville et de 10 à 15% à l'hôpital. Mais notre pays reste encore au 4^e rang européen en 2008 et d'importantes disparités existent selon les régions. De plus, la consommation d'antibiotiques est de nouveau à la hausse en 2009. En termes de résistance, le bilan est contrasté. En 2007, des réductions de 30% de la proportion des souches de pneumocoques de sensibilité diminuée à la pénicilline à l'origine d'infections graves (méningites ou septicémies) et de 25% de l'incidence des souches hospitalières de staphylocoques dorés résistants à la méticilline ont été constatées. Sur la même période, d'autres bactéries multi-résistantes sont à la hausse, et émergent de nouvelles souches résistantes pour lesquelles les solutions thérapeutiques se réduisent. Leur diffusion est pour l'instant limitée au milieu hospitalier.

Les 2 plans nationaux visant à préserver l'efficacité des antibiotiques, mis en place en 2002 et 2007 par le ministère de la Santé, conjugués à une politique déjà active de lutte contre les infections nosocomiales, et à une intensification de la prévention vaccinale de certaines bactéries, ont permis d'obtenir des résultats positifs.

Le HCSP constate que les résultats obtenus sont insuffisants et fragiles comme le montrent les évolutions récentes de la consommation et de la résistance aux antibiotiques. La préservation de l'efficacité des antibiotiques reste un problème de sécurité sanitaire et de santé publique.



Depuis 10 ans environ, sous l'impulsion de l'Assurance-maladie notamment, la combinaison d'actions simultanées auprès des médecins, (diffusion de tests de diagnostics rapides de l'angine, sessions de formation continue...), et des usagers (campagnes dans les médias comme « *les antibiotiques c'est pas automatique* »), a incontestablement constitué un point fort. Les systèmes de surveillance des résistances bactériennes et de suivi des consommations d'antibiotiques se sont renforcés, en lien étroit avec les instances européennes. La maîtrise de la diffusion des bactéries multirésistantes dans les hôpitaux a progressé, notamment grâce à la lutte contre les infections nosocomiales.

Le maintien et surtout la poursuite d'une évolution positive reposent, de l'avis du HCSP, sur une politique qui :

- combine la réduction des risques liés au système de santé et à l'évolution des résistances et la promotion du bon usage des antibiotiques ;
- repose sur des actions coordonnées auprès des médecins prescripteurs et des usagers pour changer leurs comportements de façon durable ;
- complète le système de surveillance actuel pour en faire un véritable outil d'évaluation du bon usage des antibiotiques.

Le HCSP recommande également d'agir sur trois axes importants :

- la formation médicale :
 - par la formation au bon usage des antibiotiques des médecins (généralistes et spécialistes) dès leur formation initiale ;
 - par la reconnaissance du bon usage des antibiotiques comme un thème prioritaire du développement professionnel continu.
- la régionalisation de la politique et du système de santé pour mieux répondre aux différences régionales de consommation qui s'accroissent ;
- la politique du médicament :
 - en faisant évoluer la réglementation pharmaceutique, afin que les autorisations de mise sur le marché de nouveaux antibiotiques et les révisions des autorisations en cours prennent en compte l'objectif de préservation de l'efficacité des antibiotiques ;
 - en intégrant les résistances bactériennes au système de pharmacovigilance ;
 - en mettant en place, avec les autres pays de l'Union Européenne, des mécanismes de soutien à la recherche pharmaceutique afin d'éviter les impasses thérapeutiques.

Le rapport du HCSP est en vente à la Documentation Française :

http://actu-promo.ladocumentationfrancaise.fr/rubrique.php3?id_rubrique=365

Il est consultable sur www.hcsp.fr

Personne contact : [Béatrice Tran 01 40 56 79 53](mailto:Beatrice.Tran@hcsp.fr)
